



Département de Maine-et-Loire  
Arrondissement d'Angers  
Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DES BOIS D'ANJOU**

11 rue de la Mairie  
FONTAINE GUERIN  
49250 LES BOIS D'ANJOU  
Réunion du 30 mars 2023



**DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mars, à 19h00, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des Mariages, 11 rue de la mairie, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a légalement été adressée et sous la présidence de Madame LE-BRUN Christelle, la Vice-Présidente,

**Convocation :**

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Christelle LE BRUN, Brigitte BRARD, Isabelle BRETAUDEAU, Martine BRIOT, Claire HEULIN-RICHER, Sylvie ROUSSIASSE, Maryse TIERCELIN, Christelle BOUCHET, Christian BRETAUDEAU, Marie-Madeleine CHEVALIER, Vanessa COUVREUX-CHAPEAU, Marie Odile LÉBOUCHER, Claudine LEROY, Ghislaine PAYNE.

Étaient absents : Mme TIERCELIN Maryse ; Mme BOUCHET Christelle

Étaient absents excusés : M. GENDRON Sandro ; Mme COUVREUX-CHAPEAU Vanessa ; Mme LÉBOUCHER Marie-Odile donne procuration à Mme PAYNE Ghislaine ; Mme ROUSSIASSE Sylvie donne procuration à Mme BRIOT Martine

Secrétaire de séance : Mme BRIOT Martine

**CCAS-DEL-23006 / AIDE ALIMENTAIRE**

Le conseil d'administration,

Mme LE-BRUN Christelle, vice-présidente du CCAS de la commune des Bois d'Anjou énonce la situation précaire de Mme [REDACTED] elle rencontre des difficultés financières. Cette dame est célibataire et propriétaire de sa maison dont les travaux sont inachevés. Elle a acheté cette maison en son nom et son compagnon devait l'aider à la rénover, mais ils se sont séparés, laissant la maison dans un état précaire. Mme [REDACTED] a fait des démarches auprès des assistantes sociales pour une aide au logement, cela dit, elle rencontre des difficultés pour se nourrir.

Mme LE-BRUN Christelle, vice-présidente du CCAS de la commune des Bois d'Anjou propose au conseil d'administration d'attribuer une aide alimentaire sur les mois d'avril, mai et juin 2023. Le montant de l'aide alimentaire mensuelle est attribué comme suit :

Montant alimentaire par mois ..... 50,00 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

EN EXERCICE : 15  
VOTES POUR : 11  
VOTE CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vu le dossier et la démarche effectuée par Madame [REDACTED]

**ARTICLE 1 :**

**DECIDE** d'accorder une aide alimentaire de 50 € (cinquante euros) à Madame [REDACTED] par bons alimentaire.

**ARTICLE 2 :**

**PRECISE** que l'aide alimentaire est attribuée pour les mois d'avril, mai et juin 2023 sous la supervision de Madame LE-BRUN, Vice-Présidence du CCAS de la commune des Bois d'Anjou.

**Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 30 mars 2023**



**La Vice-Présidente, Christelle LE-BRUN**